

Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2019

Délibérations consultables en Mairie du 31 août au 31 octobre 2019 pendant les horaires d'ouverture de la Mairie

Le Conseil Municipal de CEAULMONT s'est réuni en séance ordinaire, le 27 août 2019, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20 août 2019

Après approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2019, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, M. Daniel AUMAITRE, Mme Pierrette DELAVEAU, M. Jacques MAUGRION, Mme Agnès CHION, M. Patrice LUGNOT, Mme Séverine HÉMERY, M. Jérôme GABILLAUD, Mme Estelle RUFFLET, M. René PELVET, Mme Anne-Laure BODIN, M. Olivier DALLOT, M. Gilles LOUSTALOT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Francine PILLAIRE.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Séverine HÉMERY.

1. Le Conseil Municipal décide de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois, du 2 septembre au 31 décembre 2019 inclus.
Cet agent assurera les fonctions d'accompagnatrice de car scolaire, d'ATSEM et de surveillante de cantine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

2. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le passage de la finale de la Coupe de France des Rallyes Châteauroux 2020 qui aura lieu sur les routes du Sud du département de l'Indre le vendredi 16 et samedi 17 octobre 2020 sur le territoire de la commune.

3. Point sur les différents travaux :

- **Tracteur** : le moteur du tracteur est tombé en panne. Il a fallu, en urgence, le faire réparer et le montant s'élève à 17 179.43 € TTC. La climatisation du tracteur ne fonctionnant plus, la réparation pourrait s'élever entre 400 € et 500 € HT. Après accord avec le trésorier, nous allons pouvoir le passer en investissement au lieu de faire une décision modificative.
- **Cantine** : le moteur de la hotte de la cantine est tombé en panne. Le montant s'élève à 622 € TTC pour son remplacement.
- **Installation caméras vidéo-surveillance** : Le montant de l'installation s'élève à 5 429.06 € TTC. Le dossier a été envoyé à la Préfecture pour validation et sera présenté à la prochaine réunion de la Commission Départementale de Vidéoprotection. Cette commission émettra son avis dans le délai de 3 mois à compter de la date du récépissé (25 juillet 2019).
- **Achat camion** : le camion a été réceptionné. La dépense s'élève à 40 978.00 € TTC. La subvention obtenue est de 11 049.00 € (soit 32,36% de 34 149.00 € HT).

- **Eclairage Public** : La 1^{ère} tranche de la rénovation Eclairage Public dans le secteur de Chenet et de la 1^{ère} partie du Multon a été réalisée par la SEGEC pour un montant de 13 414.80 € TTC.

La 2^{ème} tranche est prévue en octobre dans le secteur de La Grande Barre, Le Centre Bourg, La Châtaigne, Beauvais et la 2^{ème} partie du Multon pour un montant de 35 242.80 € TTC.

Le coût total de l'opération est de 48 657.60 € TTC soit 40 548.00 € HT.

La subvention FAR obtenue est de 11 087.00 € (soit 27.34% de 40 548.00 € HT).

La subvention DETR obtenue est de 10 137.00 € (soit 25% de 40 548.00 € HT).

Cela nous fait un total de 21 224.00 € de subvention sur 40 548.00 € HT sans compter celle du Pays.

La subvention demandée au Pays Val de Creuse/Val d'Anglin est en attente : 12 164.40 € soit 30 %.

- **Sécurité Sortie école** : La 1^{ère} semaine de septembre Christophe Dubost (Bureau d'études) va programmer un rendez-vous avec M. Laroche du Département (actuellement en vacances) et le Maire pour décider de l'implantation des panneaux et la valider. Après validation, les fournitures seront commandées avec un délai pouvant aller de 5 à 6 semaines à peu près. Donc les travaux seront réalisés en octobre par la SEGEC pour un montant de 9 998.40 €. Ils comprennent l'effacement du passage piéton, le marquage de passage piéton en résine à froid de couleur blanche, fourniture et pose de panneau « passage pour piéton » et fourniture et pose de panneau avec flash lumineux équipé LED jaune + alimentation par panneau solaire.
- **Route des Ribères** : les travaux concernant les fossés et les bas-côtés sont programmés pour cette année 2019.
- **Chemin de la Rivière au Grand Multon** : L'arasement des bas-côtés et la réfection des regards se feront courant septembre dès que la mini-pelle sera en notre possession.
- **Travaux devant chez Nicolas NICOLET (Le Petit Multon)** : les travaux de busage s'effectueront courant septembre dès l'arrivée de la mini-pelle.

4. Questions diverses

- **Chemins de randonnée** : Mme Pierrette DELAVEAU explique au Conseil Municipal le projet du nouvel itinéraire du chemin de randonnée située à Chenet en bordure de Creuse. Les propriétaires riverains ont accepté de signer une convention excepté une personne qui refuse tout passage sur son terrain. Ce qui va impliquer la modification du projet.
- **Plage de Chenet** : La buvette a été reprise par M. et Mme RONCO (gérants de la plage de Montcocu).
La structure n'est plus adaptée à la clientèle d'aujourd'hui. A voir avec le Syndicat mixte du Lac d'Eguzon.
- **Canicule** : Visite effectuée par des membres du Conseil chez les personnes les plus fragiles et isolées ainsi que des appels téléphoniques effectués par le secrétariat.

- **Thé dansant** : Mme Estelle RUFFLET fait part au Conseil Municipal que le thé dansant pour le 3^{ème} âge aura lieu le 1^{er} décembre 2019 et sera animé par la chanteuse Carine ACHARD.
- **Le Rollinat** : La réouverture du restaurant le Rollinat devrait être effective le dimanche 15 septembre 2019. Le gérant s'appelle M. Jorge GOMES.
- **Ecole** : les effectifs sont stables avec 8 inscriptions et 7 départs. Nous comptons à ce jour 36 élèves dont 4 GS – 5 CP – 8 CE1 – 4 CE2 – 7 CM1 – 8 CM2.
- **Stade** : Un groupe de 18 joueurs du Pêchereau propose de reformer une équipe de football en 2020. Le Conseil Municipal donne son accord et propose de faire une réunion avec les intéressés dès que possible.
- **Lecture de la lettre de M. Jean-Claude HÉRAUD** qui remercie le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour la décision prise d'acquérir son terrain au prix de 14 000 €.
- **Réunion de village** : Le Maire propose d'annuler cette manifestation et propose en remplacement d'organiser des vœux de fin de mandature.
- **Dossier Guignard** : une demande de permis de construire pour un projet de parc solaire au sol a été déposée en mairie le 4 juin 2019 par l'entreprise GUIGNARD ENERGY pour attribution d'un numéro d'enregistrement. Ce dossier a été transmis à la DDT de Châteauroux et à ce jour aucun retour à signaler.
- **Etude de terrain** : M. Jérôme GABILLAUD nous informe que la récente loi ELAN adoptée fin novembre 2018 rend l'étude de sol obligatoire. C'est désormais au vendeur du terrain de fournir cette étude géotechnique et de l'annexer à la promesse de vente. Les dispositions du présent décret sont applicables aux actes de vente de terrains et aux actes de construction conclus à compter du 1^{er} janvier 2020, précise le décret.